

CONVENTION CADRE 2023- 2025 POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE DE FOREZ-EST

Convention :

ENTRE

FOREZ-EST (« ci-après dénommée CCFE »), 13 Avenue Jean Jaurès – 42110 - Feurs, représentée par son Président, Monsieur Pierre VERICEL.

ET

La **CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne** (« ci-après dénommée CCI »), dont le siège social est Place de la Bourse, 69 289 Lyon cedex 02, représentée par la Présidente de la Délégation de Saint-Etienne, Madame Irène Breuil et agissant par délégation du Président de la CCI.



CCI LYON METROPOLE
SAINT-ETIENNE ROANNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240305-41-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

Préambule

La CCFE :

Depuis sa création en 2017, la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) a souhaité inscrire le développement économique au cœur de ses engagements.

Avec la présence de 4908 établissements générant plus de 20 000 emplois, Forez-Est est un territoire dynamique.

Le projet de territoire approuvé par le conseil communautaire du 30 janvier 2019 fait ainsi du développement économique une orientation prioritaire avec un objectif majeur : mettre en œuvre une action volontariste pour le développement économique et touristique du territoire en encourageant les initiatives locales et favoriser la création d'emplois.

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne :

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne agit au bénéfice des 150 000 entreprises de son territoire pour contribuer, avec l'ensemble des acteurs, à soutenir la dynamique économique, la compétitivité des entreprises et l'attractivité du grand bassin métropolitain Lyon Saint-Etienne Roanne. Elle exerce ses missions autour de trois axes : représenter les entreprises et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics ; agir en accélérateur de croissance des entreprises, depuis leur création et à tous les stades de leur développement ; et enfin, contribuer à la gestion de grands équipements et infrastructures utiles au développement et à l'attractivité du territoire.

La CCI développe le potentiel économique des territoires avec :

- La production de l'information économique ciblée
- L'accompagnement des entreprises
- L'appui aux collectivités territoriales dans leur stratégie

L'objectif est de proposer aux collectivités territoriales des partenariats et des prestations à valeur ajoutée pour accroître la performance économique et durable de leur territoire et accompagner les entreprises. L'ensemble des partenariats publics créés par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne avec les collectivités territoriales permet de capitaliser sur les ressources et compétences respectives de chacun, faisant ainsi évoluer les pratiques aux bénéfiques du territoire.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention est conclue entre la CCFE et la CCI. Elle a pour objet de déterminer les enjeux prioritaires, les principes d'actions pour lesquels la CCFE et la CCI concentreront leur partenariat dans l'objectif de favoriser la consolidation et le développement du tissu économique du territoire.

Cette convention cadre permettra de conduire des actions partenariales sur les champs suivants :

- Implantation et développement des entreprises
- Innovation
- Filières d'excellence et réseaux
- La transition énergétique durable
- Commerce, urbanisme commercial
- Tourisme
- Formation /emplois
- Attractivité du territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240305-41-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

Des conventions opérationnelles annuelles viendront compléter et préciser thème par thème les objectifs opérationnels, les moyens, le calendrier et les indicateurs de résultats concourant au déploiement d'une action spécifique.

Article 2 : Programme de Développement

Le programme de développement des actions s'articule autour des axes précisés ci-après : Ces thématiques pourront faire l'objet d'une déclinaison opérationnelle annuelle

2.1. Les enjeux d'observation et de planification : l'observatoire économique

La CCFE pourra bénéficier de l'expertise de la CCI pour répondre aux enjeux de développement territorial pour ensemble produire un environnement de qualité favorisant le développement des entreprises.

Dans un cadre complexe et mouvant, **la connaissance fine du tissu économique du territoire devient un enjeu stratégique pour connaître le fonctionnement des entreprises, leur santé financière, leur fragilité ou leur force en fonction des cycles ou des crises économiques et ainsi pouvoir définir des axes d'actions stratégiques.**

L'observation économique en tant qu'outil d'aide à la décision devient par la même fondamentale pour définir des stratégies de développement territorial.

La CCI au travers du fichier de ses ressortissants, ses outils d'analyse, sa capacité à porter des diagnostics territoriaux et à mener des enquêtes notamment qualitatives auprès des entreprises et de leurs dirigeants pourra contribuer à l'enrichissement des outils d'observation déployés. La CCI a également mis en place, auprès d'un panel d'entreprises du territoire, un baromètre qui peut être territorialisé et thématiqué en fonction des besoins locaux dans le cadre d'une convention opérationnelle.

A ce titre, la 11^{ème} enquête consommateurs réalisée par la CCI pourra permettre une mise à jour des données et guidera les réflexions quant aux implantations nouvelles de structures commerciales. Une restitution des résultats sur le territoire pourra être proposée dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de la convention.

2.2. L'enjeu de promotion et attractivité économique du territoire

L'attractivité d'un territoire est un moteur important pour son dynamisme économique. Il permet de conserver en son sein ses forces vives et d'en attirer de nouvelles.

Il s'agit d'une part de favoriser la prospection économique, de développer une démarche de marketing territorial et d'optimiser le foncier économique mais aussi de promouvoir les entreprises et les métiers du territoire.

Concernant cette dernière thématique, il s'agit de pouvoir développer les compétences et les conserver sur le territoire, de mettre en œuvre un rapprochement entre les habitants, les actifs, les jeunes et les entreprises (CF : exemple journées portes ouvertes d'entreprises pendant la semaine de l'industrie, journées découvertes métiers...).

2.3. L'enjeu du soutien de la création et de la croissance des entreprises

CCI et la CCFE travailleront de concert pour accompagner le développement des entreprises.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240305-41-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

2.3.1 La performance durable des entreprises et la transition écologique des territoires

Dans un contexte de changement climatique qui s'accélère, la performance énergétique, le respect de la biodiversité, la décarbonation des processus sont des défis auxquels les entreprises doivent aussi répondre. Il s'agit cependant de les accompagner dans cette transition pour que l'équilibre économie / environnement ne les pénalise pas dans la durée.

Produire plus « propre » est aussi une source de nouveaux marchés et d'innovation pour les PME – PMI.

La CCI pourra accompagner la CCFE autour de plusieurs thématiques :

- **L'économie circulaire** pour des entreprises d'un même territoire, favorisant les liens inter-entreprises et leur ancrage territorial dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale.
- **L'écomobilité** par des accompagnements à la mise en place de Plans de déplacement entreprises ou inter-entreprises. Cette thématique est d'autant plus importante qu'elle peut participer à l'employabilité d'une frange de population non équipée en véhicule individuel ; dans le cadre de la mise en place de la ZFE sur Saint-Etienne au sein de laquelle une partie du territoire de Forez-Est est dans l'aire d'influence, la CCI pourrait également déployer des actions individuelles et collectives auprès des entreprises.
- **Les économies d'énergie** par une proposition d'accompagnements aux entreprises permettant de mettre en place un plan d'action de réduction des consommations énergétiques.

2.3.2 Le soutien à la croissance des Petites et moyennes entreprises (PME) du territoire

Disposer d'un tissu de PME important et diversifié est un enjeu important pour la vitalité et l'attractivité des territoires, les entreprises industrielles sont nécessaires à l'essor économique durable des territoires.

Principaux employeurs locaux, les PME développent la compétitivité du territoire dans laquelle elles sont parties prenantes.

L'engagement du territoire dans le programme Territoires d'Industrie pour lequel la CCI a apporté son soutien et participé aux groupes de travail est un premier marqueur fort de la volonté de soutenir le développement des PME.

2.3.3 L'accompagnement du commerce de proximité et des acteurs touristiques

La revitalisation des centres villes et centres bourgs est au cœur du projet de territoire de la CCFE en lien avec le programme Petites villes de demain.

La CCI peut participer à cette démarche auprès de la collectivité pour l'appuyer dans sa stratégie de développement commercial territoriale mais aussi en proposant des dispositifs d'accompagnement individuel et collectif pour les commerçants.

La CCI et la CCFE poursuivront leur partenariat sur le dispositif d'aide à l'investissement commerce. La CCFE porte le dispositif local en complément du dispositif régional et s'appuie sur l'expertise d'un conseiller commerce de la CCI pour le montage du dossier de demande de financement du commerçant. La CCFE associe la CCI à son comité d'instruction des dossiers pour présentation des dossiers de demande.

De même, les acteurs du secteur du tourisme peuvent être accompagnés individuellement et collectivement.

2.3.4 Transition numérique / e-commerce

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240305-41-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

La crise économique a bousculé les habitudes de consommation, généralisant les achats via internet. Dans ce contexte, le commerce a été profondément impacté dans ses pratiques commerciales et dans la nécessité de s'adapter aux nouveaux usages (matériel informatique, site internet, gestion logistique, etc.).

La CCI peut également accompagner les TPE à la fois individuellement et collectivement dans le développement de leur stratégie numérique.

2.3.5 Accompagner la création et la reprise / transmission d'entreprises

La CCI développe les missions premières des chambres consulaires à savoir un accompagnement des porteurs de projets par une animation, une mise en relation et un suivi des créateurs et des repreneurs. La CCI pourra intervenir aux côtés des partenaires de la CCFE.

- Accompagner les créateurs

La CCFE s'appuiera sur les compétences et les actions de la CCI pour consolider les actions engagées afin d'assurer la pérennité des entreprises créées ou reprises notamment en développant les démarches de professionnalisation et de labellisation.

- Promouvoir la reprise / transmission

Dans les années à venir, en raison du départ à la retraite de leurs dirigeants, les entreprises risquent de disparaître faute de repreneur et ce, dans tous les secteurs d'activité.

La CCI peut proposer un accompagnement des entreprises dans leur projet de transmission, quelle que soit la forme de cession envisagée et aussi dans les projets de reprise.

2.4 L'enjeu de l'animation territoriale

2.4.1 Une relation de proximité aux entreprises du territoire / unir les moyens

Par nature, les chambres consulaires ont pour mission l'accompagnement « cœur business » des entreprises tandis que les intercommunalités comme la CCFE s'attachent plus particulièrement à créer un environnement favorable à leur développement, notamment par la réponse à leurs besoins en immobilier ou en foncier. La complémentarité des offres de services respectives est ainsi recherchée.

En effet, pour accélérer leur transformation, de nombreux dispositifs d'accompagnement des entreprises existent. La difficulté pour le dirigeant est d'identifier celui qui sera le plus en adéquation avec son besoin. Dans ce cadre, le rôle du développeur économique de la CCFE et des conseils entreprises ou chargés de comptes de la CCI est essentiel pour conseiller le dirigeant.

L'animation économique déployée par les deux structures aura ainsi pour missions principales : la relation de proximité avec le dirigeant, l'accompagnement pour le développement de son entreprise, la promotion des nouveaux dispositifs, la mise en place solutions innovantes, et plus largement la promotion des offres de services respectives de la CCI et de la CCFE.

L'animation économique pourra se déployer dans le cadre de l'organisation de business meeting. Cette action a pour objectif de faciliter la découverte des savoir faire existants sur son territoire et la mise en relation d'affaires, une rencontre destinée à générer des

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
042-200065894-20240309-41-2024-AU
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

contacts et à saisir des opportunités. A travers cette manifestation, les entreprises pourront se positionner dans une dynamique de réseau mais aussi s'informer sur l'ensemble des ressources d'accompagnement :

- Rencontrer d'autres nouveaux dirigeants d'entreprises créées sur le territoire
- Échanger sur les retours d'expérience, les bonnes pratiques & les difficultés
- Évaluer les opportunités de synergies communes
- Identifier les experts en entrepreneuriat
- Connaître les dispositifs d'accompagnement pour pérenniser et développer l'activité.

Plus largement, la CCI et la CCFE participent aux initiatives territoriales, en lien avec les autres acteurs économiques, favorisant la promotion de tout dispositif d'accompagnement des entreprises : Plan de relance de l'État, dispositifs régionaux, etc.

2.4.2 Une implication dans les gouvernances locales

Pour porter des actions d'envergure à l'échelle de territoire, des démarches multi-partenariales sont déployées à l'échelle du territoire.

Globalement, la CCFE et la CCI participeront à toute initiative territoriale dont l'objectif est de renforcer l'accompagnement des entreprises du territoire.

2.4.3 Représentation des entreprises

Dans la même dynamique de représentation, la CCI participera, en tant que représentant de ses ressortissants, aux démarches de gouvernance économique organisées sur le territoire en lien avec l'ensemble des autres organisations représentants des entreprises. La CCI pourra ainsi partager avec les autres acteurs économiques les orientations de la stratégie économique du territoire.

Article 3 – Déclinaison annuelle des actions et avenant

La présente convention est déclinée annuellement par un programme d'actions établi conjointement dans le cadre d'une enveloppe financière définie annuellement par la CCFE. Ce programme détaille la nature de l'action, ses modalités de mise en œuvre, le maître d'œuvre, le financement de l'action, la communication prévue et les modalités de diffusion si nécessaire.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention cadre sera définie conjointement entre les parties et fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés sans que ceux-ci ne puissent remettre en cause les objectifs généraux établis à l'article 1.

Il est entendu entre les parties que la modification du programme d'actions annuel prendra effet au plus tôt 3 mois après la décision du comité technique restreint.

Article 4 – Engagements des parties

La CCFE s'engage à proposer une enveloppe annuelle pour financer le programme d'actions qui sera validée chaque année lors du vote budgétaire de CCFE par ses élus

La CCI s'engage à réaliser les actions conformément au programme d'actions annuel et à participer aux démarches de gouvernance économique locales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240305-41-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

Article 5 - Animation et pilotage du partenariat

Pour assurer le suivi de cette convention, des instances sont mises en place :

- Un comité de pilotage

Le comité de suivi politique a pour rôle de suivre la mise en œuvre du partenariat. Les Parties conviennent de le réunir au moins deux fois durant la durée de la convention. Le Comité de pilotage est constitué, pour chaque partie, du Président et des Vice-présidents concernés par les thématiques en jeu, ou de leurs représentants. Il analyse les résultats du partenariat et les moyens de renforcer la coopération mise en œuvre dans le but d'une meilleure efficacité au service du territoire.

- Un comité technique restreint

Le comité de suivi technique a pour rôle de veiller à l'application des demandes politiques et les ajustements à opérer en fonction de l'avancée des projets et des actualités économiques. Il vise donc à :

- Construire et développer les coopérations à engager sur les différents axes ou projets s'inscrivant ou pouvant s'inscrire dans le cadre de cette convention,
- S'assurer de l'état d'avancement de l'ensemble des travaux menés sur la base d'un tableau de suivi par axe de la présente convention et échanger plus globalement sur tout sujet pouvant mobiliser l'action des deux partenaires.

Il se réunit une fois par an, en début d'année civile, pour faire un bilan de l'année écoulée et définir les axes de l'année à venir, et autant que de besoin.

Il est composé pour la CCFE des responsables des actions menées dans le cadre de la présente convention, au sein du service développement économique. Pour la CCI, le responsable territorial de la délégation de Saint Etienne, le chef de projet Loire, le chef de marché collectivités territoriales.

- Un comité technique élargi

Ce comité réunissant l'ensemble des responsables de projet métiers couverts par les thématiques de la convention pourra se réunir autant que de besoin.

Ces instances s'appuieront sur des outils d'évaluation de la mise en œuvre de ce partenariat : un bilan à mi-parcours ainsi qu'à son terme, un rapport de synthèse réalisé conjointement par les Parties.

Article 6 - Durée de la convention

La convention prend effet à la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 7 - Résiliation

La présente convention peut être résiliée à tout moment par accord des parties selon les modalités définies ci-après.

Elle peut être résiliée en cas de manquement constaté de l'une des parties. La résiliation aura lieu automatiquement et de plein droit moyennant le respect d'un préavis de 3 mois, courant à compter de la date de réception par l'une des parties d'une mise en demeure, adressée au domicile ci-après élu, par lettre recommandée avec accusé de réception, et si

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240305-41-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

aucune disposition n'a été prise, par la partie mise en cause, pour satisfaire à ses obligations.

Quels que soient les motifs de rupture anticipée de la convention, les parties conviennent que toutes les dispositions seront prises pour que cette rupture ne porte pas préjudice aux entreprises accompagnées.

Article 8 : Responsabilité relative à la protection des données personnelles

Les parties s'engagent à respecter toutes dispositions en vigueur relatives à la protection des données et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que leurs traitements répondent aux exigences du règlement et garantissent la protection des droits des personnes concernées.

Les parties s'engagent à traiter les données uniquement pour les finalités qui font l'objet de la convention et à garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans ce cadre.

Il appartient à la CCFE, partie collectant des données personnelles, de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits que leur confère la réglementation en vigueur relatives à la protection des données, à l'égard de et contre chacune des parties.

Lorsque les personnes concernées exercent auprès d'une des parties des demandes d'exercice de leurs droits, les autres parties doivent, dans la mesure du possible, l'aider à s'acquitter de son obligation.

Coordonnées des délégués à la protection des données/référents rgpd :

CCI, dpo@lyon-metropole.cci.fr

CCFE, rgpd@forez-est.fr

Article 9 - Traitements des litiges

La présente convention est soumise à la loi française. En cas de difficulté d'interprétation, ou d'exécution de la présente convention, les parties conviennent de résoudre à l'amiable les difficultés. A défaut, tout litige concernant cet accord de partenariat sera de la compétence du tribunal administratif de Saint-Etienne.

Article 10 - Élection de siège

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, notamment pour toutes les correspondances, et notifications, chaque partie fait élection de siège social comme énoncé en tête des présentes.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à

(Signatures avec noms, prénoms et cachets)

Pour la CCFE
Le président
Pierre VERICEL

Pour la CCI Lyon Métropole Saint Etienne
La Présidente de la délégation de Saint
Etienne
Irène BREUIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

065894-20240305-41-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024



CONVENTION CADRE 2023- 2025 POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE DE FOREZ-EST

*Déclinaison opérationnelle dernier trimestre 2023 entre la Communauté
de commune Loire Forez-Est et la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne
Roanne*

Désignation des parties

ENTRE

D'une part

FOREZ-EST (« ci-après dénommée CCFE »), 13 Avenue Jean Jaurès – 42110 - Feurs, représentée par son Président, Monsieur Pierre VERICEL.

ET

D'autre part

La **CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne** (« ci-après dénommée CCI »), dont le siège social est Place de la Bourse, 69 289 Lyon cedex 02, représentée par la Présidente de la Délégation de Saint-Etienne, Madame Irène Breuil et agissant par délégation du Président de la CCI

240305-41-2024-AU
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

Contexte

Comme convenu à l'article 3 de la convention cadre 2023-2025 pour le développement économique de Forez-Est, signée entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, le présent document a pour objet de formaliser les actions conduites en partenariat entre la CCFE et la CCI sur le dernier trimestre 2023

Les actions mentionnées peuvent faire l'objet d'un financement unique, de co-financements ou simplement d'un partenariat technique. N'apparaissent ici que les actions appelant des ressources financières spécifiques et/ou la mobilisation de journées « conseils experts » CCI.

Pour l'année 2023, les deux parties s'engagent sur les actions suivantes :

3 Fiches actions concernant la thématique commerce :

- Fiche action 1 restitution des résultats de l'enquête consommateurs
- Fiche action 2 tableau de bord commerce
- Fiche action 3 : instruction et montage des aides directes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240305-41-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

Fiche action N 1-RESTITUTION DES RESULTATS DE L'ENQUETE CONSOMMATEURS

Objectifs opérationnels	Exploitation et présentation (par la CCI Lyon Métropole) des résultats de la 11 ^{ème} enquête consommateurs sous forme d'une présentation orale et d'un dossier comprenant des analyses commentées et des représentations cartographiques pour la CC Forez Est
Contenu de l'action	Exploitation et Restitution des résultats de l'enquête consommateurs pour la CC Forez Est constituée de 6 secteurs d'enquête <ul style="list-style-type: none">▪ Feurs / Civens (Civens, Feurs)▪ Feurs Canton (sauf Ville) (Chambéon, Cleppé, Cottance, Épercieux-Saint-Paul, Essertines-en-Donzy, Jas, Marclopt, Mizérieux, Montchal, Nervieux, Panissières, Poncins, Pouilly-lès-Feurs, Rozier-en-Donzy, Saint-Barthélemy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Laurent-la-Conche, Saint-Martin-Lestra, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille)▪ Chazelles sur Lyon Canton (Avezieux, Chazelles-sur-Lyon, Saint-Médard-en-Forez)▪ Veauche▪ St Galmier Canton Nord (Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Montrond-les-Bains, Rivas, Saint-André-le-Puy)▪ RO_Neronde (Balbigny, Bussièrès, Néronde, Pinay, Sainte-Agathe-en-Donzy, Sainte-Colombe-sur-Gand, Saint-Cyr-de-Valorges, Saint-Jodard, Saint-Marcel-de-Félines, Violay)
Descriptif et déroulé de l'action	La présente prestation d'étude a pour but d'apporter un éclairage sur le fonctionnement et le positionnement commercial de la CC Forez Est et les dynamiques du marché de consommation. Cet éclairage permettra en particulier de : <ul style="list-style-type: none">- Déterminer la zone de chalandise et d'influence- Identifier la position concurrentielle de la CC par rapport aux pôles concurrents- Analyser les profils de clientèle Pour la zone étudiée : <ul style="list-style-type: none"> Chiffre d'affaires des commerces présents et évolution 2017-2022 Chiffre d'affaires par secteur d'activité et par formes de vente. Nous entendons par famille d'activité les familles suivantes : alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, culture loisirs divers, services... Les formes de ventes exploitées sont les petites et grandes surfaces, les commerçants non sédentaires ainsi que la vente à distance (dont internet) Les locomotives de la zone (enseignes par CA décroissant) La zone de chalandise alimentaire et non alimentaire du territoire (zone de provenance des clients) La population de la zone de chalandise (nombre d'habitants et nombre de ménages) et le profil de population de la zone Le profil de clientèle (âge, CSP, nb de personnes par ménage...) La dépense commercialisable ou potentiel de consommation de la zone de chalandise pour une cinquantaine de produits alimentaires et non alimentaires La position de concurrence : les pôles fréquentés par les habitants de la zone Evasion des dépenses des ménages par familles d'activité et évolution L'emprise des dépenses des ménages par formes de vente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200065894-20240305-nt

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

	<p> Synthèse rapide des résultats, identification des forces et faiblesses et des principaux enjeux commerciaux de la zone Les moyens de transports utilisés pour faire ses achats dans les commerces de la zone </p> <p>Pour la plupart des éléments, des données comparatives seront présentées (comparatif avec le périmètre global de l'enquête sur les comportements d'achats des ménages).</p> <p><u>En Complément</u> analyse des résultats de l'enquête qualitative sur les tendances de consommation (achats de vrac, livraison, seconde main, producteurs , produits locaux, proximité ...) à l'échelle de la CC Forez Est</p>			
Moyens mis en œuvre : RH et outils	Conseil urbanisme commercial			
Plan de financement	Ingénierie temps homme d'analyse des résultats / restitution des résultats en réunion/ remise d'un rapport	3 750 €	Financement Forez-Est	3 000 €
	Mise à disposition d'une fiche synthétique des résultats	Gratuit	Autofinancement CCI	750 €
	TOTAL	3 750 €	TOTAL	3 750 €
Bilan et indicateurs	Bilan technique et financier			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240305-41-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

Fiche action N 2-TABLEAU DE BORD SUR LE COMMERCE				
Objectifs opérationnels	La CCI mobilise son expertise et ses données issues de son observatoire du commerce pour vous proposer un tableau de bord sur l'activité commerciale annuelle			
Contenu de l'action	Mise en place d'un tableau de bord commerce			
Descriptif et déroulé de l'action	<p>La mise en place du baromètre commerce sur le territoire consiste à mobiliser les données de l'observatoire commerce de la CCI et restituer les indicateurs suivants</p> <p style="text-align: center;">Sur la base d'une nomenclature commerce CCI France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nb d'établissements actifs • Répartition par secteurs d'activité • Répartition par bassins de vie • Création radiation • Evolution 2018 2022 • Turn over des commerces • Densité commerciale / comparaison 			
Moyens mis en œuvre : RH et outils	Conseils urbanisme commercial			
Plan de financement	Ingénierie temps homme pour la mise en place du tableau de bord	2 550	Financement Forez Est	2 000€
			Financement CCI	550€
	TOTAL	2 550€	TOTAL	2 550€
Bilan et indicateurs	Bilan technique et financier			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240305-41-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

Fiche action N 3–INSTRUCTION ET MONTAGE DES DOSSIERS d'AIDES DU DISPOSITIF « Financer mon investissement Commerce »				
Objectifs opérationnels	La CCI accompagne la collectivité dans le cadre du dispositif d'aides « financer mon investissement commerce »			
Contenu de l'action	Aide au montage des dossiers d'aides « financer mon investissement commerce », instruction et participation au comité de pilotage d'aides « Financer mon investissement commerce »			
Descriptif et déroulé de l'action	<p>Le conseil commerce de la CCI intervient dans le cadre du dispositif d'aides « Financer mon investissement commerce » mis en place par la CC Forez Est</p> <p>Le porteur de projet prend contact avec Forez-Est pour vérification de son éligibilité puis est orienté vers le conseiller CCI pour le montage de dossier</p> <p>Le conseil commerce participe également au comité de pilotage et donne un avis sur le dossier</p>			
Moyens mis en œuvre : RH et outils	Conseils commerce			
Plan de financement	Ingénierie temps homme mobilisé pour l'instruction et le montage des dossiers d'aides « Financer mon investissement commerce »	8 500€	Financement Forez Est	0€
			Financement CCI	7 150 €
			Financement des commerces**	1 350 €
	TOTAL	8 500 €	TOTAL	8 500 €
Bilan et indicateurs	Bilan technique et financier			

** dans le cas d'une demande d'aide régionale (montant d'investissement supérieur à 10K€) complémentaire à celle de Forez Est, le montage du dossier est facturé aux commerçants 450€ maximum. On peut estimer que cela concerne un maximum de 30% des dossiers.

La présente convention comporte cinq pages

Fait en deux exemplaires originaux

Pour la CCFE
Le président
Pierre VERICEL

Pour la CCI Lyon Métropole Saint Etienne
La Présidente de la délégation de Saint Etienne
Irène BREUIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240305-41-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024